

**délibération :
DE_2026_3_2**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Objet : Délibération
d'installation des
Conseillers municipaux**

L' an deux mille vingt six, le vendredi 20 mars à 16 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHOT Catherine, l'aînée de la séance.

Date de convocation du : 15 Mars 2026

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur de CABISSE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame LEROY Cécile, Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur PASDELOU Philippe, Madame RICARD Catherine, Monsieur PREVOST Charles, Madame BRUYERE Cécile, Monsieur DUMONT Guillaume, Madame BARBASTE Elodie, Monsieur MONTELEONE François, Madame PASCAL Jeanne-Marie

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Catherine Planchot

Madame la Maire demande à la personne la plus âgée de l'assistance de prendre la présidence. Madame Catherine Planchot, l'aînée des membres présents du Conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT).

Madame la Présidente fait l'appel nominal :

Madame Dominique PLANCHER,
Monsieur Thierry de CABISSE,
Madame Sylvie BRES,
Monsieur Bruno RUEL,
Madame Cécile LEROY,
Monsieur Bruno CARON de FROMENTEL,
Madame Catherine PLANCHOT,
Monsieur Philippe PASDELOU,
Madame Catherine RICARD,
Monsieur Charles PREVOST,
Madame Cécile BRUYERE,
Monsieur Guillaume DUMONT,
Madame Elodie BARBASTE,
Monsieur François MONTELEONE,
Madame Jeanne-Marie PASCAL

Elle a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 2121-17 du CGCT est remplie.

Madame la Présidente a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,



La secrétaire,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 084-218401438-20260320-DE_2026_3_2-DE

Dominique PLANCHER

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Emis le 20/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

23/03/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER

